



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Calixa-Lavallée**

---

Règlement n° 286-1  
Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement n° 286

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 286-1, intitulé : « Règlement n° 286-1 ayant pour objet d'abroger le règlement n° 286 ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

---

*Suzanne Francoeur*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

**Avis public publié le 7 septembre 2016.**

---

---